

COMMUNE  
de  
**LIMERSHEIM**  
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil  
Municipal élus :**  
**15**

**Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction :**  
**15**

**Nombre de membres présents ou  
représentés à la séance :**  
**14**

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **6 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Le six février

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

### Étaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire  
MM. Pierre **GIRARDEAU** et Bernard **HURSTEL**, Adjoints au Maire

Mmes Carole **BOIZET**, Adélaïde **KIENTZI**, Caroline **MUTSCHLER**,  
et Bernadette **SEURET**

MM Mathieu **FOESSEL**, Hervé **HEITZ**, Guillaume **LUTZ** et Philippe **SCHAAL**

### Absents excusés :

MM Jérémy **DIEBOLT**, Quentin **FENDER** et Arnaud **WACHENHEIM**

Absents non excusés : *Néant*

### Procurations :

M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Bernard **HURSTEL**  
M. Jérémy **DIEBOLT** pour le compte de M. Guillaume **LUTZ**

---

N° 01/01/2023      DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR :            14  
CONTRE :        0  
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

### DESIGNE

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance.

**N°02/01/2023 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 12 décembre 2022.

---

**N°03/01/2023 MODIFICATION DES HORAIRES A PARTIR DU 27 MARS 2023 AU 7 AVRIL 2023  
CYCLE DE NATATION**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code de l'Education,

**VU** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**VU** le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 relatif à l'autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

**CONSIDERANT** les horaires retenus pour l'école de Limersheim et validés par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, à savoir :

Les horaires de l'école de LIMERSHEIM applicables à la rentrée 2022, sont :

<b>JOURS</b>	<b>MATIN</b>	<b>APRES-MIDI</b>
Lundi	8h15 à 11h45	13h30 à 16h00
Mardi	8h15 à 11h45	13h30 à 16h00
Jeudi	8h15 à 11h45	13h30 à 16h00
Vendredi	8h15 à 11h45	13h30 à 16h00

**CONSIDERANT** le courrier de Mme la Directrice d'Ecole de LIMERSHEIM en date du 20 janvier 2023, relatif à une modification des horaires tous les jours du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023, en raison du cycle de natation.

**ET APRES** en avoir délibéré,

## **MODIFIE**

Les horaires du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 de la manière suivante :

- Début des cours à 8h15 et fin des cours à 11h45 (inchangé)
- 13h45, accueil à 13h35 à 16h15
- La pause méridienne aura lieu de 11h45 à 13h30 comme à l'accoutumée.

## **PRECISE**

Que le changement d'horaire du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023, en raison du cycle de natation, s'applique à l'ensemble de l'école de LIMERSHEIM et que le retour aux horaires habituels serait réalisé à compter du 10 avril 2023

## **PRECISE ÉGALEMENT**

Qu'en raison de la crise sanitaire actuelle et si les séances de piscine devaient ne pas se dérouler, l'école conserverait les horaires habituels, applicables à la rentrée de 2022.

## **CHARGE**

Le Maire ou l'Adjoint délégué de demander l'autorisation d'effectuer ce changement auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Erstein.

## **CHARGE ÉGALEMENT**

Le Maire ou l'Adjoint délégué d'informer l'ensemble de l'équipe enseignante, ainsi que les parents d'élèves après acceptation de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Erstein.

---

### **N°04/01/2023 CONVENTION DE DELEGATION D'EXPLOITATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TRAITEMENT DES DT – DICT AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

#### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

#### ***Le Maire expose***

Le réseau d'éclairage public communal est un réseau appartenant à la Commune.  
Il est géré sous la responsabilité du Maire.

Deux dispositions sont à respecter concernant l'exploitation du réseau d'éclairage public :

- 1) Son exploitation doit se faire dans le cadre défini par la norme NF C18-510 précisant les règles de prévention du risque électrique concernant les opérations sur les ouvrages et installations électriques. Cette fonction définit la fonction de chargé d'exploitation, responsable de l'accès aux installations en toute sécurité. Le Maire doit désigner une personne compétente chargée de cette fonction.
- 2) Le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 modifie les dispositions d'intervention à proximité des ouvrages inscrites dans le Code de l'Environnement. Une application informatique nationale appelée « Guichet Unique » a été mise en œuvre pour gérer ce dossier. Le réseau d'éclairage public étant classé dans la catégorie ouvrage sensible pour la sécurité, les communes doivent mettre en œuvre les éléments pour intégrer leurs installations d'éclairage public dans ce dispositif.

Ainsi, depuis avril 2012, la Commune de Limersheim est référencée auprès du Guichet Unique avec les indications suivantes :

- Déclaration du réseau électrique d'éclairage public communal (exploitant UME)
- Coordonnées du service d'exploitation gestionnaire du réseau (UME)
- Plan de zonage de son réseau d'éclairage public (en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013)

La Commune, par le biais du service compétent des UME, dispose d'une cartographie précisant la zone d'implantation du réseau d'éclairage public avec l'attribution d'une classe de précision des ouvrages variables (A, B ou C). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les collectivités rurales, les réponses au DT-DICT devront être fournies avec la classe de précision A (0,50m de part et d'autre du réseau EP).

Depuis juillet 2012, les UME assurent pour le compte de la Commune de Limersheim, la gestion des demandes de renseignements sur le Guichet Unique pour les travaux à proximité du réseau d'éclairage public.

Depuis décembre 2016, un nouveau logiciel acquis par les UME permet le traitement des demandes sous forme dématérialisée ; les délais de réponses sont de 7 jours et la durée de validité est de 3 mois.

**Le coût de cette prestation** s'établit de la manière suivante :

- Actualisation de la base de données (fond de plan cadastral) au référentiel cartographique RGF 93
- Mise à jour du plan de zonage  
**Montant forfaitaire : 157,00 € H.T. soit 188,40 € T.T.C**
- Chargé d'exploitation des installations d'éclairage public
- Traitement des DT-DICT
- Mise à jour de la cartographie des installations  
**Montant fixe, ferme par an : 774,00 € H.T. soit 928,80 € T.T.C**
- Rapport d'exploitation (*option*)  
**Montant fixe, ferme par an : 305,00 € H.T. soit 366,00 € T.T.C**

**La durée de la convention :**

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

**ET APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE**

Le projet de convention de délégation d'exploitation du réseau d'éclairage public et de traitement des DT – DICT.

**AUTORISE**

Le Maire ou l'Adjoint délégué à procédé à la signature de ladite convention annexée à la présente délibération, comprenant l'ensemble des prestations y compris l'établissement du rapport d'exploitation

## **POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

### ***Installation d'un miroir***

Monsieur ROUILLON, sise 3 place de l'Eglise (anciennement Maison Antoine WEBER) a sollicité la commune pour l'installation d'un miroir sur le domaine public (façade de la caserne des pompiers) afin de faciliter la sortie de sa propriété.

Après renseignements pris auprès de la Police Municipale d'Erstein, ces demandes ne sont pas acceptées par la Ville d'Erstein en raison de la responsabilité en cas d'accident et surtout afin de ne pas créer d'antécédent. Aussi, la demande de M. ROUILLON devra être refusée, Mr ROUILLON peut cependant installer, s'il le souhaite, un miroir sur un poteau privé.

M. ROUILLON, étant présent dans le public, a été informé de suite de la décision.

### ***Parking privatif***

Monsieur Arnaud DEBLED, domicilié 28B rue Circulaire (Nouvelle salle de l'ancien restaurant « à la Couronne » sollicite la Commune pour la neutralisation de deux places de stationnement située en face de son domicile afin de lui faciliter l'entrée de ses véhicules dans sa cour.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le stationnement étant déjà une denrée rare dans le village et le stationnement sur trottoir étant de plus en plus une mode, provoquant des problèmes de voisinage, il n'est pas favorable à cette demande.

Après un tour de table des membres du Conseil Municipal présents, l'ensemble des membres sont du même avis et indiquent que cette demande ne peut bénéficier d'un avis favorable.

Aussi, le Maire informera à M. DEBLED de cette décision.

### ***Accident à l'école***

Suite à l'information donnée lors du conseil Municipal du 12 décembre 2022, M. le Maire donne des informations au Conseil Municipal sur cette affaire.

La petite Milla est ravie de retourner à l'école suite à son accident survenu en novembre 2022. Cependant la situation est tendue avec les parents. Abigaëlle RIEHL, la directrice est très inquiète. Le dossier est actuellement étudié par l'Education Nationale. Le Maire a demandé aux Assurances GROUPAMA de monter un dossier, si la situation devait s'aggraver.

### ***Rapports des Commissions***

Néant.

### ***Tour de table***

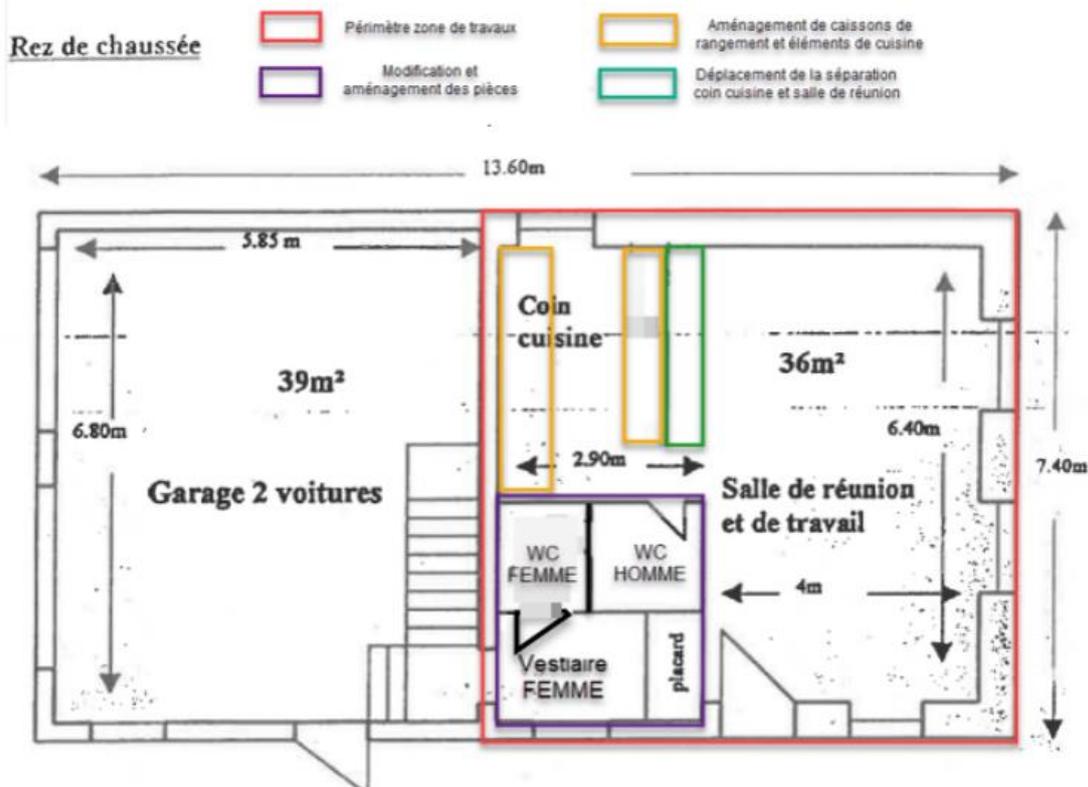
### ***Philippe SCHAAL***

Philippe SCHAAL, également chef de section des pompiers de Limersheim rappelle que les ouvrants (fenêtres et portes) ont été changés en 2022, travaux effectués par la Commune.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite maintenant que l'intérieur soit également rénové.

Il expose leur projet :

- Isolation intérieure des murs
- Peinture
- Rénovation du sol
- Aménagement d'un espace rangement
- Création d'un WC pour femme



Côté travaux en régie, voire la partie encadrée en rouge sur le plan, il s'agit isoler les murs donnant sur l'extérieur, changer le sol et repeindre les plafonds de la salle de réunion, coin cuisine, toilettes et création d'un vestiaire femme.

Dans la partie rangement encadrée en violet, il est prévu de modifier la destination du local rangement en vestiaire femme, ce qui modifiera le cloisonnement de cette partie.

Dans la partie coin cuisine, le projet consiste à déplacer le muret et changer les éléments de cuisine existant et intégrer de nouveaux caissons de rangement afin de palier à la suppression du local rangement en faveur des vestiaires.

L'amicale a déjà fait savoir qu'elle prendra en charge l'achat des caissons de rangement et des éléments de cuisines ainsi que divers petits matériels en plus de la main d'œuvre

Concernant le reste des fournitures, l'amicale a estimé les coûts de la manière suivante :

- Pour l'isolation des murs donnant sur l'extérieur avec des plaques de plâtre 40/10 plus cloisonnement : 828,00 €
- Pour la peinture, la fibre sur les murs, la lasure et la laque du plafond : 1 127,00 €
- Pour le sol et les plinthes en lames de PVC à clipser : 1 500,00 €
- Deux nouveau WC : 800,00 €
- Deux nouvelles portes : 120,00 €
- Mobilier de rangement (vestiaire + espace cuisine) : 1 000,00 €
- Fourniture électrique : 350,00 €
- Divers matériels : 500,00 €

Soit un total de **6 225,00 € TTC**

Philippe SCHAAL précise que le SDIS, qui devait participer financièrement à ce projet, l'a informé qu'il ne s'investirait désormais plus dans les casernes.

Le SDIS envisage même d'un fermer un grand nombre. Il rajoute que les pompiers sont prêts à effectuer ces travaux eux-mêmes.

Stéphane SCHAAL explique que les locaux appartiennent à la Commune de Limersheim, il propose donc aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge la totalité des fournitures nécessaires à la rénovation du local (y compris le mobilier) et d'inscrire 10 000 euros au budget pour la réalisation de ce projet.

**Cette proposition est acceptée.**

En effet, dans le cas où la caserne devait revenir à la commune, cette dernière pourrait servir d'une part de salle de réunion et d'autre part de local technique pour le service technique.

Philippe SCHAAL remercie sincèrement la commune pour ce soutien financier.

***Pierre GIRARDEAU***

M. pierre GIRARDEAU, Adjoint, rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment au 6 rue du Vin dont un logement est actuellement inoccupé. Il souhaite le remettre en location, pour cela il a demandé un diagnostic DPE. Il envisage une location à durée limitée.

***Bernard HURSTEL***

Bernard HURSTEL, Adjoint, rappelle qu'il faudrait que Jérôme, l'ouvrier communal, enterre les bacs au terrain de jeu et que les merisiers aux 6 cloches devraient être élagués. Hervé HEITZ, employé d'une entreprise adaptée, se propose de faire parvenir un devis à la Mairie pour ces travaux d'élagage.

Il rajoute qu'il a réceptionné 6 enveloppes concernant les lots de bois et il précise qu'elles seront ouvertes ce jeudi 9 février 2023.

***Caroline MUTSCHLER***

Caroline MUTSCHLER souhaite savoir si une réunion du comité des fêtes sera organisée prochainement pour pouvoir établir un calendrier des fêtes et s'interroge : est-ce que Quentin souhaite rester président de cette association ?

Carole BOIZET indique que des discussions sont actuellement en cours avec Quentin sur l'avenir du Comité des Fêtes.

***Carole BOIZET et Bernadette SEURET***

Samedi 4 février 2023, le Conseil Municipal des enfants s'est réuni pour organiser un atelier pain au domicile de Bernadette SEURET

Voilà le compte rendu de cette réunion

### **1. Atelier Pain.**

Chacun prépare une pâte à pain à laquelle il peut ajouter des graines de tournesol, courge, noix, noisettes.... Nous laissons lever la pâte recouverte d'un torchon pendant une heure devant le radiateur.

Après la réunion nous reprenons la pâte pour enlever le gaz, la façonner en boule ou en baguette, nous traçons des découpes personnalisées au couteau. (Voir recette jointe en fin de compte rendu)



## 2. Chacun présente des problèmes pour lesquels on peut trouver des solutions et des idées à réaliser :

**Aymerick** : il faudrait déplacer la jardinière « saint Denis » à l'entrée du village, elle cache la visibilité au conducteur lorsqu'on arrive à pied et qu'on veut traverser la route. La vitesse des voitures qui rentrent dans le village. Ces problèmes ont été transmis à la commission Sécurité et sont en cours d'examen.

**Louise** : Le dépôt de pain devrait ouvrir jusqu'à 10h. Au début de son installation il était ouvert jusqu'à 10h, Mais sans client de 9h à 10h ils ont réduits les horaires. Mais on peut le signaler... Y aura-t-il un carnaval cette année ? Les parents d'élèves (PAL) organisent un carnaval le vendredi 17 mars.

**Maxence** : la boulangerie pourrait installer un distributeur automatique de pain. Nous pourrions visiter la boulangerie pour voir comment le pain est fabriqué et soumettre nos idées. Bernadette se renseigne si c'est possible. On pourrait installer une balançoire sur le terrain de sport.

**Elliott** : Il y a encore des voitures qui ne respectent pas le sens de circulation rue Valpré aux heures de sortie de l'entrée de l'école. Nous en reparlerons à la maîtresse pour qu'elle refasse une info aux parents et à M. le Maire pour qu'il le rappelle dans un prochain Qui Quand Quoi?

**Noémie** : A la fête des voisins nous pourrions faire le tour des lieux de rencontre et présenter nos projets

## 3. Décoration de printemps et atelier vannerie.

La commune offre à tous les enfants du CM jusqu'en 5ème de participer à un atelier ou on s'initiera à la vannerie en tressant un tipi en osier. Ces tressages seront installés dans les jardinières du village et décorés de papillons et libellules que fabriqueront les plus petits. Animé par la ferme Kieffer cet atelier se déroulera sur place. On pourra s'inscrire (au choix) pour le vendredi 24 février ((14h/17h) ou le samedi 4 mars (9h/12h)

## 4. Aménagement du terrain de sport...suite.

Nous reprenons la rédaction de notre projet de départ et faisons le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire :

- Le terrain de sport a été marqué mais ce marquage est à refaire
- Le sentier pieds nus a été réalisé avec une affiche explicative.
- 4 arbres fruitiers ont été plantés : un pommier, un mirabellier, un quetsch du côté de la ferme Kieffer, un abricotier du côté de la Scheer.
- 3 bacs de jardinage ont été réalisés par Jérôme et plantés par les enfants (tomates, menthe, verveine, thym...)

Ce qui reste à faire :

- Retracer le terrain de foot et changer les filets des buts - Installer les planches entre les bacs qui feront office de bancs.
- Installer 2 tables de pique-nique. Nous discutons de leur emplacement et à l'unanimité nous adoptons la proposition de Léonore: une du côté sentier pieds nus, pour que les parents puissent surveiller les enfants en train de jouer et la deuxième côté Ferme Kieffer pour profiter de l'ombre des fruitiers lorsqu'ils auront poussés.

Nous pourrions prévoir une surface rectangulaire remplie d'écorce de paillage et encadrée sur laquelle les tables seraient fixées. La tonte serait facilitée (Idée de Philippe Kieffer)

Tous les enfants souhaitent participer au chantier d'installation.

- Une aire de jeux, ou une balançoire en bois ? Carole, dans le cadre de son domaine professionnel voit la possibilité d'un chantier d'insertion pour une personne dont le métier est menuisier.

Exemples de structures en bois au parc Friedel À Ilkirch - Graffenstaden



- Une table de Ping-pong ? Nous nous interrogeons sur l'emplacement idéal.

### Divers.

- Le compte rendu sera distribué avec un classeur ou on pourra désormais garder tous les documents en relation avec les activités du conseil des enfants. - Un futur café associatif pourrait proposer des rencontres périodiques pour les enfants.

### Tableau des rendez vous à découper et afficher pour ne pas oublier !

<b>Samedi 4 février</b>	<b>Conseil</b>
<b>Samedi 1 avril</b>	<b>Conseil</b>
<b>Samedi 17 juin</b>	<b>conseil</b>

Les ateliers et chantiers sont signalés au fur et à mesure, facultatifs on y participe si on en a envie.

Bernadette SEURET propose de fabriquer des jeux de plein air en bois, cela semble compliqué, ainsi qu'un atelier vannerie, tressage d'osier. La ferme KIEFFER a transmis un devis pour deux après-midis, les vendredi 24 février et samedi 4 mars. Stéphane SCHAAL confirme que ce devis a été signé.

Bernadette SEURET indique que la journée verte se déroulera le samedi 25 mars en matinée.

Elle rajoute que Jérôme, l'ouvrier communal a fabriqué une belle table ronde pour la bibliothèque, ils en sont tous très content

### ***Stéphane SCHAAL***

Mr le Maire se voit dans l'obligation d'expliquer aux membres du Conseil Municipal qu'il est excédé par certaines demandes formulées par le PAL, qui sont toujours transmises en retard, à savoir quelques jours avant la manifestation, cela s'est également produit lors de la nuit de la lecture. Il demande expressément aux intéressés de faire parvenir ces demandes dans les temps les prie d'anticiper à l'avenir.

### ***Mathieu FOESSEL***

Mathieu FOESSEL indique que les livreurs, sous-traitant d'Amazon roulent trop vite dans les rues du village, ne respectent jamais les limitations de vitesse.

### ***Carole BOIZET***

Carole BOIZET demande ce qu'il en du livre de Limersheim ?

Le Maire rappelle que le projet a été interrompu à cause de la crise du covid. Il indique encore qu'il aimerait bien reprendre la rédaction de ce livre, mais il ne peut malheureusement plus s'en occuper. Il recherche des bénévoles, et même un meneur qui accepterait de piloter ce projet. Il ne reste plus que 4 chapitres à rédiger, et il faudrait aussi choisir les photos. Dans un premier temps, il indique qu'il y a lieu de prendre contact avec Mr BASTAIN, l'éditeur.

---

Avant de conclure, le Maire indique que la réunion du Conseil Municipal fixée au lundi 10 avril est reportée au mardi 11 avril, le lundi étant férié (lundi de Pâques)

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 6 mars 2023, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 45 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

---

***Limersheim, le 6 février 2023***

**La Secrétaire de Séance**

**Le Maire**

**Anita ECKERT**

**Stéphane SCHAAL**